

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 14 (1938-1939)
Heft: 16

Artikel: Formation et instruction du soldat
Autor: Barth, Frido
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Legenden zu nebenstehenden Bildern

- 1 Britische schwere Tanks erwarten den Befehl zum Vorrücken. Man beachte die Anordnung der „Dreipfünder“-Kanone und der Maschinengewehre für Breitseitenfeuer.
Tanks lourds anglais attendant l'ordre d'attaque. A remarquer la disposition du canon et des mitrailleuses pour le tir latéral.
Carri armati pesanti dell'esercito inglese attendono il segnale dell'avanzata. Lo schieramento è rigorosamente subordinato al campo di tiro laterale dei loro cannoni e mitragliatrici.
- 2 Die Mannschaften schwerer britischer Tanks erhalten während der Manöver die Befehle auf drahtlosem Wege.
Les équipes des tanks lourds reçoivent les ordres par sans-fil pendant les manœuvres.
La truppa dei carri pesanti di assalto riceve, durante l'azione, gli ordini a mezzo radiotelegrafia.
- 3 Ein britischer Panzerwagen auf Patrouille. Diese sind an Stelle der früheren leichten Kavallerie für die Rekognoszierung getreten.
Un char blindé anglais en patrouille. Ces engins ont remplacé les anciennes patrouilles légères de cavalerie pour la reconnaissance.
Un carro blindato inglese di pattuglia. Tal genere di carri ha soppiantato la cavalleria leggera nel compito della ricognizione.
- 4 Die neue Felduniform des britischen Soldaten der Territorialarmee. Im Interesse der Zweckmäßigkeit wurde auf jede militärisch pompöse Beigabe verzichtet.
Les nouveaux uniformes de campagne des soldats britanniques de l'armée territoriale. Dans le but de les rendre les plus pratiques possible, on a renoncé à tout détail d'apparat.
La nuova uniforme di campagna della territoriale inglese. Nell'interesse dell'utilità ogni ornamento pomposo è tolto dalla divisa.

nale n'atteignit dans le monde pareil développement et la Suisse comme tout autre pays en a senti la nécessité grandissante durant ces dernières années. Aussi l'armée occupera-t-elle une place importante à l'Exposition nationale de Zurich.

La visite du pavillon qui lui est réservé commence par une halle d'honneur consacrée à l'idée de défense nationale et d'union. Cette idée fut, on le sait, à la base de la formation politique du pays au travers des siècles. Les cantons s'unirent pour la défense de leurs patrimoines et bâtirent cette Suisse forte et libre dont l'Exposition nationale sera une vivante image. Sous la phrase de G. de Reynold citée plus haut, les drapeaux d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald rappellent la Suisse primitive de 1291, tandis que la paroi qui fait face symbolise l'unité par le grand drapeau national qui s'y déploie et au-dessus duquel figure cette phrase « Tout Suisse est tenu au service militaire ». Au fond de la halle d'honneur s'élève une magnifique statue, œuvre du sculpteur Brandenberger, de Zurich, représentant un soldat qui revêt sa tunique et dont le visage resplendit de mâle énergie.

« La Suisse veut, peut et doit se défendre » : la seconde halle est placée sous ce triple symbole. Volonté dont on retrouve l'empreinte dans l'activité civile de nos soldats, ainsi que dans les multiples sociétés militaires auxquelles ils appartiennent. Un tableau rappelle ici le serment au drapeau. Pouvoir que donne au pays, sur le plan actif, la configuration accidentée de son sol, la préparation et le perfectionnement de ses soldats durant les écoles de recrues, de cadres, les cours de répétition, les organisations pré militaires et, sur le plan passif, la défense antiaérienne, le rôle de la femme suisse en cas de guerre. Il se dégagera des figurines et des tableaux exposés le sens de la participation de chacun à la défense nationale. Enfin, la Suisse a le devoir de se défendre pour écarter le danger d'invasion, maintenir sa neutralité et aussi de protéger les grandes voies de communications européennes.

A l'extrémité du pavillon, une grande peinture murale de 30 m sur 10 m, œuvre de Fred. Stauffer, de Spiez, illustrera, en deux tableaux saisissants, la Suisse forte et armée de 1914 et la Suisse de 1798, faible, sans défense, et dont le sol est foulé par les troupes étrangères.

Sur une vaste esplanade ombragée, à côté du pavillon, sera exposé le matériel de guerre : avions, armes, mu-

nitions, matériel sanitaire, partie de ponton en aluminium, stands des industries de guerre montreront au public le perfectionnement et l'excellence de notre armement pour lequel le peuple suisse a consenti à de grands sacrifices.

Enfin, la troisième manifestation de notre armée à l'Exposition nationale aura lieu les 1^{er}, 3 et 5 août, à l'allmend de Wollishofen, où l'on assistera à des démonstrations de manœuvres, mouvements de troupes, tirs, etc., tels que les pratiquaient les armées d'autrefois et tels qu'ils se déroulent actuellement.

Le soldat suisse aura plaisir à retrouver au sein de l'Exposition nationale le témoignage de cette force dont il est le principe vital et il y puisera un sentiment de juste fierté.

Formation et instruction du soldat

(Suite. Voir n° 12 du 23 février.) Par le major Frido Barth.

II. Le sous-officier en qualité de chef.

1. Situation du sous-officier.

Le sous-officier sert de liaison entre l'officier et la troupe. Du fait de son contact étroit et permanent avec ses soldats, il doit, comme aide et homme de confiance de l'officier, les éduquer, les commander et surtout les influencer par son bon exemple.

2. Le sous-officier doit connaître ses hommes.

Il est de toute importance que le sous-officier connaisse ses soldats le plus rapidement possible. Il ne se bornera pas uniquement à savoir leurs noms, ce qui ne lui apprendrait pas grand' chose; tandis qu'une conversation approfondie lui indiquera d'où vient le soldat, les milieux qu'il fréquente, ses affinités, sa profession, son degré d'instruction, les sports qu'il pratique, etc. Ces détails seront soigneusement retenus, car ils serviront à l'appréciation de l'homme, comme ils serviront aussi de ligne de conduite dans le traitement individuel du subordonné.

En général, dans les écoles de recrues, les jeunes soldats sont tenus d'établir leur « curriculum vitae »; le sous-officier pourra, dans ce cas, établir son carnet personnel sur la base de ces documents et il trouvera par ce moyen, les points importants qui lui permettront de diriger l'entretien qu'il aura avec chacun de ses hommes.

Le sous-officier ne pourra instruire et faire travailler judicieusement ses subordonnés que s'il les connaît parfaitement.

3. Le sous-officier doit se soucier du bien-être de la troupe.

Il est indispensable que le sous-officier veille consciencieusement sur le bien-être de ses subordonnés.

Ce n'est qu'en dernier ressort qu'il pensera à lui-même.

La répartition équitable de la nourriture, la bonne température du dortoir, la protection de la santé, etc., exigent du sous-officier une surveillance de tous les instants.

En outre, dans les affaires qui n'ont pas un rapport direct avec le service, le sous-officier conseillera ses soldats en camarade plus expérimenté. (Il aidera par exemple, ceux qui n'ont pas encore l'habitude de consulter les horaires, etc.)

4. Travail régulier et indépendant.

La conduite et la manière d'agir du sous-officier en présence d'un officier est d'une importance primordiale

pour le maintien de son autorité personnelle. En effet, *l'autorité du sous-officier est toujours atteinte si celui-ci change sa manière de faire parce qu'il se sait surveillé.*

Malheureusement, on constate encore trop souvent, dans notre armée, cette faute capitale. Il n'est pas possible à un sous-officier d'exiger un travail consciencieux de ses subordonnés si son propre sentiment du devoir n'est pas parfait. Il est donc indispensable que sa conduite soit indépendante et stricte dans n'importe quelle situation. C'est une grave erreur de croire que le soldat ne s'aperçoit pas du changement apporté par le sous-officier dans sa tenue ou son allure lorsqu'il sent la présence d'un officier. Nos hommes sont, en général, des observateurs plus fins qu'on ne le pense et ils sentent parfaitement la différence qui existe entre le « bluff » et le naturel. *Soyons donc pénétrés que le sentiment du devoir est incompatible avec le « bluff » et la fausse apparence.*

5. Initiative et sentiment des responsabilités.

Si les ordres viennent à faire défaut, le sous-officier doit agir de son propre chef, tout en respectant l'idée directrice qui lui a été inculquée par son supérieur. Par exemple, si, pour une raison ou pour une autre, un exercice prévu à l'ordre du jour ne peut être exécuté, le sous-officier en traitera un autre choisi dans le programme prévu et en informera son chef à la première occasion. *Le sentiment des responsabilités et l'esprit d'initiative sont deux choses indispensables à tous les grades.* Il ne faut cependant pas les confondre avec l'obstination et l'entêtement.

6. Eviter toute dispute devant la troupe.

Il est inadmissible que des sous-officiers se disputent ou se raillent en présence de leurs subordonnés.

Un différend, toujours possible, doit se liquider dans l'intimité la plus stricte.

7. Du droit de la plainte.

Le sous-officier ne tolérera jamais que des hommes critiquent, en sa présence, les erreurs effectives ou imaginaires d'un supérieur. Celui qui se croit en droit de se plaindre, le fera poliment et selon les prescriptions du règlement de service.

Si une décision injuste vient frapper le sous-officier lui-même, celui-ci ne doit, en aucun cas manifester son mécontentement devant la troupe. Cela ne veut pas dire que le sous-officier doit l'accepter sans autre. Dans un cas pareil, il peut demander à son chef un entretien particulier au cours duquel il exposera franchement et calmement son point de vue. Il en résultera une détente utile, car, si un officier ou un sous-officier supérieur s'est laissé aller à critiquer vertement un sous-officier devant les soldats, il reconnaîtra certainement sa faute et fera tout pour réhabiliter celui qui, d'une façon incorrecte, a été pris à partie. Pour ce faire, le supérieur n'a qu'à se mettre, en pensée, à la place de son subordonné.

Les chefs de tous grades doivent se respecter réciproquement. Ils observeront, dans leurs rapports, un tact naturel et de bon aloi.

C'est seulement dans ces conditions que la troupe gardera de l'estime pour ses supérieurs.

8. Conduite en dehors du service.

Pendant le temps de liberté, il est, en règle générale, préférable que les sous-officiers sortent entre eux. Dans tous les cas, le sous-officier n'acceptera jamais que l'un de ses subordonnés lui offre des consommations; ce serait le meilleur moyen pour lui de perdre son in-

dépendance. Sur ce point, il faut être particulièrement attentif, car l'on rencontre toujours des individus qui emploient ce moyen, espérant ainsi bénéficier d'avantages spéciaux.

Il est également inadmissible qu'un sous-officier cherche à emprunter de l'argent à ses hommes.

9. Le salut.

Le sous-officier doit répondre correctement au salut de chaque soldat. Dans ce domaine, l'on constate souvent un laisser-aller que rien ne peut justifier. L'inobservation de cette règle sera pour l'homme bien intentionné une vexation qui n'ira pas sans se répercuter dans son travail.

Les sous-officiers de même grade se doivent le salut réciproque. *Celui qui possède la meilleure éducation salue le premier.*

10. Le bon exemple est à la base de toute discipline.

Soulignons encore une fois l'importance du bon exemple.

Partout et toujours, le sous-officier doit être pour ses subordonnés, un modèle de conscience, de tenue, d'allure et d'endurance. (A suivre.)

(Extrait de l'ouvrage « Formation et instruction du soldat » par le major Barth. Editeur: Stämpfli & Cie., Hallerstr. 7, Berne. Prix fr. —.80.)

Etre prêt!

Habitué que nous sommes tous aux paisibles et pittoresques entrées en service de nos cours de répétition, combien d'entre nous n'ont-ils pas mesuré tout le sérieux et tous les imprévus que pourrait comporter une situation de guerre, alors que dernièrement des bruits inquiétants se faisaient jour partout? Oui, être prêt ne signifie pas, tout bonnement, boucler son sac et filer, cigarette aux lèvres, vers la caserne. Il s'agit bien plutôt, en tant que chefs, d'être capable de faire front à toutes les situations, en disposant d'un bagage de connaissances pratiques aussi complet, aussi vaste que possible. Il ne le sera jamais assez. Etre prêt, c'est donc l'affaire de chacun d'entre nous.

A cet égard, que ferions-nous si les sous-officiers n'avaient pas l'occasion de parfaire, en dehors du service mais dans des exercices à caractère militaire, leur instruction forcément limitée aux éléments les plus importants? Que ferions-nous sans l'énorme activité déployée par nos sociétés militaires, sans ces concours fréquents qui permettent à chacun de se remettre « sur la forme »? A vrai dire, il est difficile aujourd'hui de concevoir un sous-officier digne de ce nom, qui se désintéresse de ces activités hors-service devenues essentielles.

C'est précisément pour servir cette idée du perfectionnement toujours plus poussé de nos cadres, que s'ouvriront à fin juillet les premières *Journées romandes de Sous-officiers*, à Neuchâtel. Organisées avec un soin particulier, dotées de concours variés et intéressants, elles constitueront pour les sous-officiers de langue française, italienne et romanche qui auront le plaisir de s'y rencontrer, l'événement marquant de leur activité en 1939.

Difesa elvetica

La posizione politica e militare della Svizzera a ricevuto una grave scossa il giorno in cui spariva l'Austria.

L'Austria-Ungheria rappresentava, dal punto di vista politico, ed anche da quello economico e militare, un elemento di equilibrio, non solo per i paesi danubiani, ma per l'intero continente. Il Congresso di Versailles ha commesso il grave errore di indebolire troppo l'Austria e di creare, sul Danubio e nei Balcani, attraverso agguente o mutilazioni, una serie di Stati troppo piccoli per essere veramente grandi e troppo grandi per contentarsi della parte di piccoli. In particolare è stata ridotta male la vecchia Austria la quale, costituita in Repubblica, si è trovata nella condizione di avere una grande capitale e, invece, un territorio assolutamente